



Conditions générales de vente

ARTICLE 1 APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'acceptation par le Client d'un devis / bon de commande / proposition commerciale émanant de Studio Plune, emporte acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente (les « CGV ») qui s'appliquent à toute prestation de service passée par le Client auprès de Studio Plune. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et dans réserve du Client aux CGV et la renonciation à ses propres conditions d'achat éventuelles. Toute condition contraire invoquée par le Client sera, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à Studio Plune et ce, quel que soit le moment où elle aura été portée à sa connaissance.

ARTICLE 2 : ACCORD – CONFIRMATION – MODIFICATION – ANNULATION DE COMMANDE

La commande est effective à la date de réception du devis / bon de commande / proposition commerciale émanant de Studio Plune souscrit et dûment signée par le client et précédée de la mention « Bon pour accord » (la « Commande »). Toutes modifications ou travaux exceptionnels demandés par le Client ne rentrant pas dans le cadre du devis / bon de commande / proposition commerciale signé entre les parties et ses annexes, feront l'objet d'un devis complémentaires à la Commande, qui ne sera exécutée qu'après accord des deux parties. En cas de refus du Client des termes du devis additionnel, la Commande sera réalisée dans les conditions prévues initialement. Toute éventuelle annulation de la Commande, après acceptation par le Client, donnera lieu au paiement de toutes les prestations réalisées et frais engagés par Studio Plune dans le cadre de l'exécution de la Commande.

ARTICLE 3 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat régit les relations entre le CLIENT et Studio Plune liées à la réalisation de prestations mentionnées en préambule et tels que définies dans le devis / bon de commande / proposition commerciale annexé au présent contrat et faisant partie intégrante.

ARTICLE 4 : DEVIS – COMMANDE – MODALITES D'EXECUTION

Le CLIENT s'engage à payer un acompte et toute commande ne pourra être acceptée sans le versement de cet acompte et ce selon les termes définis dans l'article 6 des présentes CGV ou le cas échéant dans les conditions financières du présent devis / bon de commande / proposition commerciale. Dans le cas où le paiement de l'acompte demandé se révélait incomplet ou inexistant, pour quelque raison que ce soit, Studio Plune se réserve le droit de suspendre toute commande. Toute commande n'est enregistrée et mise en production qu'à compter de la date à laquelle le règlement de l'acompte est parvenu à Studio Plune.

ARTICLE 5 : PRIX

En contrepartie de la réalisation des prestations définies à l'article 3 ci-dessus, Studio Plune percevra une rétribution financière comme convenu sur le présent devis / bon de commande / proposition commerciale. Le prix facturé est celui établi sur la base des éléments validés par le Client et Studio Plune, le paiement ne sera considéré comme réalisé qu'après encaissement effectif du prix. Les sommes prévues ci-dessus seront payées par chèque ou virement bancaire selon les conditions de paiement définies à l'article 6.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Une première facture est émise au moment de la Commande pour règlement d'un acompte de 30 % minimum du montant de la Commande du Client. Une facture est ensuite émise chaque mois en fonction de l'avancement des travaux ou à la fin de chaque phase de réalisation des travaux conformément aux conditions financières ou planning défini dans la Commande. Toute commande inférieure à 1500 € HT est payable 100 % à la commande.

Mode de règlements :

-A la commande, par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Studio Plune ou par virement bancaire ou prélèvement suite à envoi du RIB client,
-A réception de facture, selon les conditions financières ou planning du présent devis / bon de commande / proposition commerciale, par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Studio Plune, ou par virement bancaire ou prélèvement au plus tard à la date d'échéance indiquée sur la facture pour les règlements hors acompte. Tout règlement par chèque devra parvenir à l'adresse suivante : Studio Plune, 8 rue Jean Rouxel 44700 ORVAULT

- Le paiement est réputé effectué lorsque Studio Plune à la pleine disponibilité des fonds. Il appartient au CLIENT de prendre toute disposition pour que son règlement parvienne dans le délai imparti. Afin de raccourcir les délais de paiement et notamment pour aligner les délais français sur ceux plus courts des autres pays européens, la loi LME en date du 4 août 2008 prévoit que le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture.

Par conséquent, le délai doit être décompté à partir de la date d'émission de la facture, et l'accord ou les conditions générales de vente ne pourront prévoir un délai supérieur à celui stipulé ci-dessus. En cas d'absence d'accord ou de dispositions prévues par les CGV, la loi LME ne modifie par le principe du règlement au 30ème jour suivant la réception des marchandises ou l'exécution de la prestation.

Tout paiement anticipé ne donnera pas lieu à escompte.

ARTICLE 7 : DEFAUT DE PAIEMENT

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit dès le jour suivant la date de règlement porte sur ladite facture :
-La déchéance du terme pour toutes les sommes restant dues et leur exigibilité immédiate.
-Une indemnité de retard conformément aux dispositions de l'article L. 441-6 du Code de commerce égale à 5 % sur les sommes impayées à l'échéance. En outre, il sera appliqué de plein droit une indemnité égale à 90 euros de frais de relance par relance effectuée, ainsi que les frais judiciaires et frais d'avocat auxquels Studio Plune pourraient être exposées.
-L'autorisation de surseoir à de nouvelles commandes et livraisons.

Toute phase de réalisation de la prestation commandée qui serait engagée par Studio Plune oblige le Client au règlement total de celle-ci.

ARTICLE 8 : ENGAGEMENTS

Studio Plune s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour parvenir à l'objectif cité sur le bon de commande. Le Client s'engage à qualifier les appels entrants et remettre la fiche statistique transmise par Studio Plune, dûment remplis chaque mois. Le client s'engage à verser la prime citée sur le bon de commande, sans réserve dès obtention de l'objectif. Les critères d'attribution de la prime sont : (Trafic ou Volume de commande, ou inscription ou contact mail et appel téléphonique). En cas de non réalisation de l'objectif, un pourcentage équivalent aux résultats obtenus sera calculé sur le montant de cette prime. Seul le montant de ce pourcentage sera due par le client. En cas d'atteinte de l'objectif, 100% de la prime sera versée à Studio Plune dès son obtention. Tout éventuel retard de paiement du client entraîne le versement intégral de la prime citée en bon de commande.

ARTICLE 9 : COLLABORATION DU CLIENT

Le CLIENT veillera à fournir à Studio Plune tous les éléments et informations nécessaires ou utiles à la création des supports de communication, dans le délai de 30 jours, à compter de la date de signature de la présente commande.

Il collaborera avec Studio Plune en vue d'assurer la bonne exécution de la commande, notamment en y allouant les moyens et le personnel nécessaire et en répondant promptement aux interrogations de Studio Plune.

ARTICLE 10 : DELAI DE REALISATION DES PRESTATIONS

Le délai de réalisation de la prestation par Studio Plune est fixé d'un commun accord entre les parties sous réserve d'une signature et sous réserve que le CLIENT ait fourni à Studio Plune les éléments et informations utiles à la réalisation de la prestation.

Studio Plune veillera, autant que possible, à respecter ce délai, qui reste cependant indicatif, Studio Plune n'étant tenu que par une obligation de moyens, quant à ce délais.

En cas de retard, le CLIENT ne pourra décider de mettre fin à la mission de Studio Plune qu'à défaut pour celui-ci d'avoir pris, dans les trente jours à dater de la réception d'un envoi recommandé du CLIENT l'invitant à le faire, les mesures nécessaires à rattraper autant que possible le retard pris.

En tout état de cause, la responsabilité de Studio Plune ne pourra être retenue en cas de dépassement de délai ayant pour origine le retard dans la fourniture des données, éléments ou informations utiles à la réalisation de la prestation par le CLIENT, les modifications demandées par le CLIENT ou toute commande de prestations supplémentaires, ou le non-respect des délais de validation.

ARTICLE 11 : MODALITES DE REALISATION ET RECEPTION DU SITE WEB

11.1 – MODALITES DE REALISATION DU SITE WEB

- Cahier des charges

Le Client rédige un Cahier des charges définissant les besoins et les caractéristiques attendues du Site Web. En aucun cas ce cahier des charges ordonne l'exécution de celui-ci. Seul le cahier des spécifications édité par Studio Plune et accepté par le client fait foi.

-Spécifications techniques

Sur la base du Cahier des charges, Studio Plune rédige les spécifications techniques du Site Web, validées pas le Client. Seul ce cahier des spécifications fait foi quant à la livraison de la commande.

- Maquette

Studio Plune réalise une maquette du Site Web comprenant notamment une analyse fonctionnelle des développements spécifiques. La maquette est validée par le Client.

- Programmation

La programmation débute à compter de la validation des spécifications techniques et de la maquette par le Client ; le Site Web est développé et mis au point sur la configuration informatique définie dans la commande.

-Réception

A l'issue de la phase de programmation, le client et Studio Plune effectuent un contrôle de conformité du Site Web par rapport au cahier des spécifications techniques et à la maquette et signent un procès-verbal de réception du Site Web.

- Mise en fonctionnement du site web

Elle correspond à la mise en ligne qui consiste à publier le site depuis le serveur de développement vers le serveur de l'hébergeur Internet. Elle permet au site d'être consultable par les internautes en saisissant l'adresse URL définitive du site de la forme www.monsite.com. Cette Mise En Ligne (MEL) intervient après validation de la publication par le client.

11.2 – MODALITES DE LA RECEPTION DU SITE WEB

La procédure de réception consiste en la signature d'un procès-verbal de réception du Site Web par les deux parties après que celles-ci aient effectué un contrôle de conformité du Site Web par rapport aux spécifications techniques ainsi qu'à la maquette.

La signature de ce procès-verbal vaut reconnaissance de la conformité du Site Web par le Client.

En l'absence de signature du procès-verbal de réception par les parties, il est d'ores et déjà convenu que le site web est considéré comme conforme et accepté par le Client 10 jours après la mise en fonctionnement du Site Web sans contestations de la part du Client.

Dans l'hypothèse où des non-conformités substantielles seraient constatées lors de la procédure de réception et acceptées par Studio Plune comme étant justifiées, celle-ci seront consignées dans une fiche d'incidents signée par Studio Plune et le Client. Studio Plune disposera alors d'un délai de 30 jours pour mettre en conformité le Site Web qui donnera alors lieu à une nouvelle procédure de réception.

Ne seront reprises par Studio Plune que les observations correspondant à une non-conformité contractuelle au cahier des spécifications ou un défaut technique. Toute autre modification demandée par le CLIENT sera considérée comme une nouvelle commande.

Si, de nouveau, Studio Plune et le CLIENT ne parviennent pas à signer de procès-verbal de réception du Site Web, le CLIENT pourra soit solliciter la mise en conformité du Site Web en envoyant une LRAR, auquel cas de présent Contrat sera automatiquement résilié à la date d'envoi de ladite lettre. Cette résiliation n'ouvrira droit à des dommages-intérêts au profit d'aucune des deux parties.

Toutes fois, le prix facturé au CLIENT restera dû à Studio Plune à titre de dédommagement pour les prestations effectuées.

ARTICLE 12 : MODALITES DE LA PRESTATION D'HEBERGEMENT

Il est ici spécifié que concernant les missions d'hébergement, de maintenance et de sécurisation du serveur, la mission de Studio Plune se limite à assurer au CLIENT l'usage de son service d'hébergement en partenariat avec la société OVH afin que ce site, objet du présent, contrat puisse être consulté par les internautes.

La mission de Studio Plune se limite donc à assurer l'administration du serveur (et gestion des bases de données). A ce titre, il est expressément convenu que la maintenance et la sécurisation du matériel nécessaire à l'hébergement et des logiciels de base ne sont nullement garantis par Studio Plune.

Obligation de moyens :

OVH s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer l'accès à ses services. Il est expressément convenu que si la responsabilité d'OVH était retenue dans l'exécution du présent contrat, le CLIENT ne pourrait prétendre de la part de Studio Plune à aucune indemnité.

Modification et amélioration des services :

OVH recherchant une constante amélioration des services se réserve le droit d'y apporter toutes modifications qu'elle jugera utiles.

Du fait des caractéristiques et limites de l'Internet que le CLIENT déclare parfaitement connaître, Studio Plune ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, notamment :

-La contamination par virus des données et/ou des logiciels du CLIENT, dont la protection incombe à ce dernier ;
- Les intrusions malveillantes de tiers sur le Site Web hébergé ;
- Les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement, de toute information à caractère sensible pour le CLIENT ; les ralentissements des réseaux pendant les périodes de forte influence ;
Par ailleurs, le CLIENT est expressément informé qu'il lui appartient de sauvegarder les données et tout autre élément du Site Web. Le CLIENT se déclare également informé de ce que la conservation des données et tout autre élément du Site Web sur un support unique est déconseillée mais qu'au contraire, leur conservation sur des supports multiples, stockés dans des lieux différents, s'impose afin de limiter le risque d'une perte irrémédiable des données.

ARTICLE 13 : DUREE

Le présent contrat prend effet à compter de la date de réception du devis / bon de commande / proposition commerciale approuvée par le CLIENT et engage les deux parties comme convenu dans le devis / bon de commande / proposition commerciale.

13.1 PRESTATION DE CREATION DE SITE

Le présent contrat prend effet à la date de la signature par les deux parties, et se termine au moment où chacune des parties a exécuté l'ensemble de ses obligations, c'est-à-dire après la livraison de la version définitive du site par Studio Plune tel que défini à l'article 11 et paiement intégral du prix par le CLIENT.

13.2 PRESTATION D'HEBERGEMENT ET DE NOM DE DOMAINE

Le présent contrat concernant les prestations d'Hébergement et de nom de domaine est conclue pour une période de 12 mois à compter de la livraison définitive du site pour l'hébergement et à compter du dépôt pour le nom de domaine.

Cette durée est renouvelable par tacite reconduction par période de durée équivalente de 12 mois, sauf résiliation par l'une des parties adressée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception 2 mois avant l'échéance du terme.

En cas de renouvellement du présent Contrat, le montant de la ou des redevances ou missions annuelles versées en rémunération des services rendus par Studio Plune est déterminé selon le barème de Studio Plune en vigueur au jour du renouvellement tacite du présent Contrat.

13.3 PRESTATIONS DITES RECURRENTES (MAINTENANCE, GOOGLE SHOPPING, ADWORDS...)

Le présent contrat concernant les prestations dites récurrentes est conclue pour une période de 12 mois à compter de la date de mise en service.

Cette durée est renouvelable par tacite reconduction par période de durée équivalente de 12 mois, sauf résiliation par l'une des parties adressée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception 2 mois avant l'échéance du terme.

En cas de renouvellement du présent Contrat, le montant de la ou des redevances ou missions annuelles versées en rémunération des services rendus par Studio Plune est déterminé selon le barème de Studio Plune en vigueur au jour du renouvellement tacite du présent Contrat.

13.4 RESILIATION POUR MANQUEMENT CONTRACTUEL

En cas de manquement par l'une des parties à ses obligations contractuelles, l'autre partie lui adressera une lettre recommandée avec accusé de réception lui demandant de remédier à ce manquement dans un délai de 30 jours.

A défaut pour la partie défaillante d'avoir remédié au manquement dans ledit délai, et à défaut de solution amiable à l'issue de ce même délai, l'autre partie pourra faire valoir la résiliation du contrat sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

L'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre du CLIENT entraîne la résiliation automatique du présent Contrat.

ARTICLE 14 : DROITS INTELLECTUELS.

14.1 INFORMATIONS APORTEES PAR LE CLIENT

L'ensemble des informations, apportées par le CLIENT, soit directement, soit par l'intermédiaire de tout mandataire de son choix, de quelque nature que ce soit, et sous quelque format que ce soit, (et notamment les pages HTML, fichiers images, son, vidéo etc) sont et resteront à tout moment la propriété du CLIENT.

Le CLIENT garantit qu'il dispose de tous les droits et autorisations nécessaires, et qu'il tiendra Studio Plune indemne contre toute réclamation éventuelle d'un tiers qui prétendrait avoir un droit intellectuel ou industriel, sur l'un quelconque des éléments, notamment de tous textes, images, logos, graphiques, photos, films audio, ou vidéo, fichiers, logiciels, bases de données, que le CLIENT ou son mandataire a chargé Studio Plune d'intégrer dans le site ou d'utiliser pour sa conception, et ce pour toutes les utilisations par Studio Plune, de ces éléments prévus par la présente commande et ses annexes.

14.2 CREATIONS REALISEES PAR STUDIO PLUNE

Les créations réalisées par Studio Plune, spécifiquement pour le CLIENT, en exécution de la présente commande, notamment la structure du site, la création éventuelle de bases de données, la création du design, les pages HTML, et les éléments graphiques du site, deviendront la propriété du CLIENT, dès le paiement de l'intégralité des montants dus à Studio Plune.

Le CLIENT sera donc libre de modifier ou de reproduire l'ensemble des pages du site Internet, les fichiers, programmes, ou composant du site Internet, et ce pour une durée illimitée, spécifiquement développée antérieurement par Studio Plune, et qui ne pourra être utilisée par le CLIENT qui strictement dans le cadre du site objet du contrat.

Toute utilisation par le CLIENT de ce savoir-faire en dehors de son application au sein du site objet du contrat est strictement interdite sauf autorisation expresse et préalable de Studio Plune.

Le code dont les droits restent la propriété de Studio Plune ne pourra cependant être cédé, vendu ou communiqué à un tiers par le CLIENT, à d'autres fins que pour les besoins d'adaptation ou d'amélioration du site pour le compte du CLIENT, et à l'exclusion de toute commercialisation.

14.3 SAVOIR-FAIRE

Studio Plune reste propriétaire du savoir-faire développé ou utilisé à l'occasion de l'exécution de la présente commande, et libre de l'utiliser pour toute autre fin, notamment pour la réalisation d'autres sites Web.

Il pourra notamment, à ses fins, réutiliser les éléments logiciels, et le code développé spécifiquement pour le CLIENT.

ARTICLE 15 : GARANTIES ET RESPONSABILITES

15.1 GARANTIES ET RESPONSABILITE DE STUDIO PLUNE

- Garantie de Studio Plune et changement de normes :

Studio Plune s'engage à apporter tout le soin raisonnable à l'exécution du présent contrat dans le respect des règles de l'art, des technologies et normes de sécurisation telles que existantes, en vigueur et connues au jour de la signature des présentes. La présente obligation, n'est, de convention expresse, que pure obligation de moyens.

Il est expressément convenu entre les parties que si en cours de réalisation ou postérieurement à la mission de Studio Plune, une modification législative ou à caractère contraignant des normes de sécurisation, ou l'apparition de nouvelles technologies, exigeaient des travaux de redéveloppement, Studio Plune ne pourrait en être tenu pour responsable.

En conséquence dans une telle hypothèse, il est convenu entre les parties que les dits travaux de redéveloppement seront considérés comme des travaux exceptionnels et supplémentaires et devront faire l'objet d'un devis par Studio Plune qui ne sera exécuté qu'après accord des deux parties.

- Vices et défauts de conception et de réalisation :

Studio Plune garantit au CLIENT que le Site Web qu'il a réalisé fonctionnera sans anomalies et défauts de fonctionnement provenant de vices ou erreurs de conception ou de réalisation et empêchant l'utilisation normale du Site Web. Cette garantie est prévue pour une durée de 3 mois à compter de la signature du procès-verbal de réception. La garantie est expressément limitée à la correction ou au contournement des anomalies et défauts de fonctionnement empêchant l'utilisation normale du Site Web. Toute garantie est néanmoins exclue dans le cas où le CLIENT n'a pas respecté les conditions normales d'utilisation du Site Web ou s'il est intervenu lui-même ou a fait intervenir un tiers sur le Site Web.

- Limitation de responsabilité :

Les parties conviennent que Studio Plune a une seule obligation de moyen et que la responsabilité de cette dernière ne saurait être directement ou indirectement retenue, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit pour les dommages résultant de l'un des événements suivants :

- modifications apportées aux composantes logicielles par le CLIENT ou un tiers ;

Studio Plune ne sera en tout état de cause en aucun cas tenu responsable des éventuels dommages indirects, encourus par le CLIENT, ou un utilisateur, les dommages indirects correspondant aux dommages ne résultant pas directement ou exclusivement de l'exécution de la prestation.

Et spécifiquement, Studio Plune ne sera aucunement tenu responsable des pertes d'exploitation et des préjudices commerciaux, perte de clientèle, perte de commandes, troubles commerciaux quelconques, perte de bénéfices, perte d'image de marque.

Parallèlement, quelle que soit la nature ou le fondement de l'action qui serait intentée contre Studio Plune, le montant total des indemnités que Studio Plune pourrait être conduit à verser au CLIENT pour quelque raison que ce soit, est, d'un commun accord, limité à la somme de 3 000 €.

-Droits des tiers :

Studio Plune garantit que les éléments, services et fonctionnalités mis à la disposition du CLIENT, s'ils sont utilisés conformément aux indications données, sont substantiellement conformes aux indications reprises en annexe, et que les logiciels et tous les éléments créés par lui et mis à la disposition du CLIENT, respectant les droits des tiers et de façon générale ne sont pas illicites.

15.2 : OBLIGATION COMMUNES AUX DEUX PARTIES

-Obligation de confidentialité :

Chacune des parties au présent contrat s'engage en son nom comme en celui de ses collaborateurs, à considérer comme confidentiel pendant la durée du présent contrat et après son expiration, les documents, systèmes, logiciels, savoir-faire en provenance de l'autre partie, dont elle pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat et à ne pas les utiliser en dehors des besoins du présent accord. Toutefois, les deux parties ne sauraient être tenues pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'ils en avaient connaissance, ou les obtenaient de tiers par des moyens légitimes.

-Force majeure :

La responsabilité de Studio Plune est dérogée dans le cas où il serait impossible d'exécuter une partie ou la totalité de ses obligations en raison de la survenance d'événements indépendants de sa volonté et de son contrôle tels que définis par la jurisprudence comme cas de force majeure.

15.3 : OBLIGATIONS ET GARANTIES DU CLIENT

-Obligation de libérer l'accès aux informations

Le CLIENT fournira toutes les informations nécessaires à Studio Plune pour lui permettre d'assurer sa mission. Ainsi le CLIENT laissera Studio Plune investiguer sur le site Internet sans aucune restriction. Le CLIENT s'engage, sur demande de Studio Plune, à fournir également un accès libre à ses outils statistiques relevant du site Internet.

- Obligation de collaboration

Le CLIENT tiendra à la disposition de Studio Plune toutes les informations pouvant contribuer à la bonne réalisation de l'objet du présent contrat. Le CLIENT s'oblige, sur son site, à ne pas avoir d'activité illicite, pas de publicité mensongère et à respecter la déontologie d'Internet.

Afin d'assurer l'efficacité de la prestation, toute modification substantielle du site doit être notifiée à Studio Plune dans un délai de 10 jours avant leur réalisation. Selon que la nature de ces modifications risque de remettre en cause la qualité de la prestation telle que présentée dans le présent contrat, Studio Plune pourra être amené à établir un avenant au contrat afin de présenter la charge de travail supplémentaire nécessaire à la réactualisation de la prestation. A défaut de validation de cet avenant par le CLIENT dans un délai de 15 jours après réception, Studio Plune se réserve le droit d'arrêter les travaux en cours. Les travaux commencés seront alors entièrement dus par le CLIENT.

- Garantie et responsabilité du CLIENT

Les informations diffusées sur le site internet par le CLIENT, sont sous sa seule et unique responsabilité. Le CLIENT s'engage à fournir au concepteur des données loyales, de qualité, et conformes à la législation en vigueur. Le CLIENT s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le CLIENT s'engage à effectuer une surveillance constante des informations mises à la disposition du public, de manières à éliminer, avant diffusion, les messages susceptibles d'être contraires aux lois et règlements en vigueur.

En conséquence de ce qui précède Studio Plune ne pourra en aucun cas être responsable du contenu des informations, de la nature des données et d'une manière générale de toute information relative ou consécutive à l'exécution de la prestation.

ARTICLE 16 : MENTIONS DE STUDIO PLUNE SUR LE SITE

Le CLIENT autorise Studio Plune à indiquer sur un endroit approprié du site, ses coordonnées, avec un lien hypertexte vers sa home page.

ARTICLE 17 : SOUS TRAITANCE

Le CLIENT reconnaît avoir été informé par Studio Plune, et autorise d'ores et déjà Studio Plune à s'adjoindre les services de sociétés tierces, filiales ou non de Studio Plune, lesquelles participeront à la réalisation de la présente commande.

ARTICLE 18 : COMMUNICATION DES REFERENCES CLIENTS

Le CLIENT accepte que Studio Plune puisse faire figurer parmi ses références les travaux accomplis dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 19 : DROIT APPLICABLE – LITIGES

Le présent contrat est soumis au droit français.

En cas de litige relatif à la formation, la résiliation, l'exécution, l'interprétation ou à la validité du présent contrat, les parties devront tenter de bonne foi de parvenir à un accord amiable permettant de régler cette difficulté.

Pour ce faire, la partie la plus diligente devra provoquer une réunion entre les parties, réunion devant se tenir dans les 15 jours de la lettre demandant cette réunion.

Dans le cas où l'une des parties refuserait une telle rencontre, ou ne répondrait pas à la demande de rencontre de l'autre partie, ou encore si aucun accord amiable n'était trouvé, le différend serait alors soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de NANTES sur l'initiative de la partie la plus diligente.

ARTICLE 20 : JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige susceptible de s'élever entre les parties, à propos de la formation, de l'exécution, ou de l'interprétation du présent contrat, sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Nantes.

ARTICLE 21 : DISPOSITIONS DIVERSES

Toute communication entre les parties qui n'entraîne pas de modification par rapport aux obligations prévues par la présente commande, pourra se faire par voie électronique, les parties acceptant de considérer entre elles que les courriers et fichiers électroniques s'ils sont stockés sur un support solide et inaltérable, font foi jusqu'à preuve du contraire.